

DECLARATION UE DE CONFORMITE

La société PRIEUR SPORTS déclare que l'Équipement de Protection Individuelle de catégorie 2 suivant :

Masque Acier HR 350 N

Masque d'Écime 350 Newton (Acier, Polyester, Polyamide et mousse Polyuréthane) de niveau de protection 1, destiné à la *pratique de l'épée*.

Tailles : 1 (XS), 2 (S), 3 (M), 4 (L) et 5 (XL)

Référence : **900 (masque acier épée HR 350N)**
902 (masque acier fleuret HR 350N)
901 (masque acier épée HR 350N) variante couleur
903 (masque acier fleuret HR 350N) variante couleur

900 (901)

902 (903)



Est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

- Règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Ainsi qu'à la norme harmonisée suivante :

- NF EN 13567 + A1 (08/2007)

L'organisme notifié, ALIENOR CERTIFICATION n°2754, ZA du Sanital 21 rue Albert Einstein 86100 CHATELLERAULT, a effectué l'examen UE de type et établi l'attestation d'examen UE de type **N° 2754/0608/162/06/18/0341** valable jusqu'au **06/06/2031**.

Fait à Genlis le 26/06/2026

Le Directeur Général
Ludovic LESNE

